

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Avis d'enquête publique
relative au projet de création d'une association syndicale autorisée
dénommée « ASA de CAUSSADE »

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Pinel Hauterive, Montastruc, Monclar d'Agenais, Fongrave, Brugnac, Castelmoron-sur-Lot, Laparade, Verteuil d'Agenais, Grateloup-St-Gayrand et Vares **du lundi 09 juillet 2018 inclus au vendredi 10 août 2018**.

Elle porte sur la demande de création d'une association syndicale autorisée dénommée « ASA de Caussade », concernant les propriétaires des terrains potentiellement irrigables à partir de la future retenue collective d'irrigation et de soutien d'étiage, dite « de Caussade », sur le bassin versant du Tolzac sur la commune de Pinel Hauterive.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, sont déposés à la mairie de Pinel Hauterive, Montastruc, Monclar d'Agenais, Fongrave, Brugnac, Castelmoron-sur-Lot, Laparade, Verteuil d'Agenais, Grateloup-St-Gayrand et Vares pendant **34 jours, du lundi 09 juillet 2018 inclus au vendredi 10 août 2018 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci peuvent également, être adressées :

- par correspondance, et parvenir, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.
Mairie de Pinel Hauterive
à l'attention de Mme le commissaire enquêteur
Bourg de Pinel – 47380 Pinel Hauterive
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr
à l'attention de Mme RIVIERE, commissaire enquêteur.

Les courriers et documents transmis sont annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Madame Sylvie RIVIERE, commissaire enquêteur se tient à la disposition du public :

- à la mairie de Pinel Hauterive : le lundi 09 juillet de 13h à 16h
- à la mairie de Pinel Hauterive : le jeudi 19 juillet de 14h à 17h
- à la mairie de Pinel Hauterive : le vendredi 10 août de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, en mairie de Pinel Hauterive, Montastruc, Monclar d'Agenais, Fongrave, Brugnac, Castelmoron-sur-Lot, Laparade, Verteuil d'Agenais, Grateloup-St-Gayrand et Vares ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat en Lot-et-Garonne.

A l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un arrêté de création de l'ASA pris par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au Syndicat départemental des collectivités irrigantes de Lot-et-Garonne – 271 rue de Péchabout – 47008 Agen Cedex.

Agen, le 2010612018


Patricia WILLAERT